

Conseil municipal | Séance du 20 octobre 2022

## Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2022-10-20-24 | Urbanisme - Centre ancien - Lancement d'une étude de revitalisation - Demande de subventions**  
**Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 14 octobre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 20 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyses, Maire.

**Etaient présent·es :**

Monsieur Joachim Moyses, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

**Etaient excusé·es avec pouvoir :**

Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu.

**Etaient excusé·es :**

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Johan Quérueu

**Exposé des motifs :**

Afin de soutenir la requalification et la revitalisation du centre-ville historique de la Ville, une étude urbaine pourrait être engagée en 2023 pour définir un projet visant à enrayer la dépréciation de ce Centre ancien, à la fois centre administratif et culturel de la ville et espace commercial de quartier.

Basée sur l'analyse des facteurs de déprise et l'identification des marqueurs de centralité d'une commune comme Saint-Etienne-du-Rouvray, l'étude urbaine à mener devra aboutir à l'élaboration d'une stratégie d'ensemble sur le Centre ancien intégrant l'habitat, l'économie et l'animation locales, les mobilités ou encore le patrimoine.

**Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :**

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant que :**

- Il convient de soutenir la requalification et la revitalisation du centre-ville historique de la Ville,
- Une étude urbaine pourrait être engagée en 2023 pour définir un projet visant à enrayer la dépréciation de ce Centre ancien, à la fois centre administratif et culturel de la ville et espace commercial de quartier,
- Cette étude devra aboutir à l'élaboration d'une stratégie d'ensemble sur le Centre ancien intégrant l'habitat, l'économie et l'animation locales, les mobilités ou encore le patrimoine, trois objectifs opérationnels étant en effet d'ores et déjà identifiés :
  - La dynamisation commerciale et la valorisation des équipements,
  - La recomposition d'un espace public structurant et fédérateur,
  - La revalorisation de l'habitat.
- Cette stratégie globale d'intervention servira de « feuille de route », de schéma directeur, pour définir et hiérarchiser les actions à mettre en œuvre à plus ou moins long terme,
- Ces interventions contribueront ainsi à rétablir un cadre de vie garant à terme d'un fonctionnement équilibré et solidaire du territoire stéphanois, en prenant en compte la multipolarité existante et future de la ville,

**Décide :**

- De valider le lancement d'une étude urbaine sur le Centre ancien de la commune.
- De procéder à la recherche de subventions et d'établir les dossiers de demandes de subvention nécessaires au financement de cette étude.

- D'autoriser Monsieur le maire à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Monsieur Johan Quéruef

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 24/10/2022

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20221020-lmc128367-DE-1-1

Affiché ou notifié le 25 octobre 2022